

Le numéro SIRET d'une entreprise

Description

Le numéro SIRET de l'entreprise constitue un élément d'identification de l'entreprise et de ses établissements. A l'issue des démarches d'[immatriculation d'une entreprise](#), le numéro SIRET est attribué au dirigeant. Pour les entreprises qui disposent de plusieurs établissements, il y aura plusieurs numéros de SIRET. Cependant, un seul numéro SIREN est attribué à l'entreprise même en cas d'existence de plusieurs établissements.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que le SIRET d'une entreprise ?

Le SIRET est un numéro permettant d'identifier le lieu de l'activité de l'entreprise et ses établissements. Il s'agit d'un numéro unique attribué par l'INSEE à chaque entreprise.

Ce numéro est composé de **14 chiffres** :

- Les 9 premiers chiffres correspondent au numéro Siren ;
- Les 5 derniers chiffres correspondent au NIC.

Afin de clarifier les différentes composantes du SIRET, voici un **schéma explicatif** :

Exemple d'un numéro de SIRET



LegalPlace.

Dans cet exemple :

- Les chiffres 552 178 629 correspondent au SIREN, le numéro unique de l'entreprise ;
- La seconde partie (chiffres 00132) correspond au code NIC, numéro propre à un établissement de l'entreprise.

Contrairement au SIREN, **il peut y avoir plusieurs SIRET pour une même entreprise**. Cela traduit une pluralité d'établissements. Une entreprise qui détient 3 établissements, aura un SIREN unique mais se verra attribuer 3 numéros SIRET différents, comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

- 1^{er} établissement : 552 178 639 00 132 ;
- 2^{ème} établissement : 552 178 639 00 133 ;
- 3^{ème} établissement : 552 178 639 00 134.

Bon à savoir : Le NIC (numéro interne de classement) est le numéro permettant d'identifier l'établissement au sein du Siren. Celui-ci ne change pas, il est unique et rattaché à l'entreprise dans son ensemble. Seul le code NIC est modifié d'un établissement à l'autre. Il s'agit de la particule variable du SIRET.

A quoi sert le numéro SIRET ?

Le numéro SIRET sert principalement à identifier une entreprise. Il s'agit du numéro communiqué systématiquement pour effectuer les démarches administratives.

En outre, le numéro SIRET permet :

- De prouver l'existence juridique d'une entreprise ;
- D'identifier l'adresse de l'entreprise et de ses établissements ;
- De retrouver les informations importantes et fiables concernant une entreprise ;
- D'établir des statistiques par l'INSEE en collectant les informations relatives aux entreprises.

Bon à savoir : Le numéro SIRET de l'entreprise doit obligatoirement être mentionné sur la fiche de paie des salariés.

Quelle est la différence entre SIREN et SIRET ?

Le numéro SIREN (Système d'identification du répertoire des entreprises) permet d'**identifier une entreprise en tant qu'entité** et d'attester son existence sur les registres légaux alors que le numéro SIRET permet d'identifier chacun des établissements de l'entreprise.

Ainsi, le numéro le SIRET apporte une information supplémentaire puisqu'il permet d'**identifier la zone géographique de l'établissement**. On retrouve donc le numéro SIREN dans le numéro SIRET.

Bon à savoir : Le numéro demandé pour identifier votre entreprise est souvent le numéro SIRET car il inclut le NIC et le SIREN.

Comment obtenir le numéro SIRET ?

En principe, le numéro SIRET est automatiquement attribué à la suite de l'[immatriculation de l'entreprise](#).

L'immatriculation de l'entreprise

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, les démarches s'effectuent en ligne sur le site du guichet unique.

Pour cela, il est nécessaire de créer un compte personnel sur la plateforme. Le déclarant renseigne ensuite les informations requises en joignant les documents justificatifs.

Lorsque la demande est acceptée, le dirigeant **reçoit un extrait Kbis** sur lequel est indiqué le numéro SIREN. Celui-ci permet ainsi au demandeur de consulter le numéro SIRET sur le site de l'Insee.

La vidéo ci-dessous récapitule le processus d'obtention du numéro SIRET d'une entreprise en quelques minutes :

Ainsi, **pour immatriculer l'entreprise et obtenir votre SIRET**, la procédure à suivre est la suivante :

1. Rédaction des statuts ;
2. Domiciliation de l'entreprise ;
3. Constitution et dépôt du capital social ;
4. Publication d'une annonce légale de constitution ;
5. Constitution et dépôt de la demande d'immatriculation sur le [Guichet unique INPI](#).

Zoom : Recevez rapidement votre numéro SIRET en immatriculant votre entreprise avec LegalPlace ! Quelle que soit la forme juridique choisie, notre équipe vous accompagne dans la [création de votre entreprise](#). Pour ce faire, il suffit de remplir un court questionnaire personnalisé en ligne et de joindre les justificatifs demandés !

Quels sont les autres éléments d'identification d'une entreprise ?

Il existe d'autres moyens permettant d'identifier une entreprise : le [code APE](#), l'avis de situation SIRENE, l'extrait Kbis.

Le code APE

Le code APE, attribué par l'Insee, permet d'identifier l'activité principale exercée par l'entreprise. Ce code permet également de déterminer la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise ;

L'avis de situation SIRENE

Le [répertoire Sirene](#) (système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) a pour rôle d'identifier les entreprises et leurs établissements selon le secteur d'activité. Il peut s'agir des sociétés, des organismes publics, des associations ou encore des professions libérales.

L'avis de situation délivré par l'Insee permet de justifier qu'une entreprise ou l'un de ses établissements est toujours en activité.

Bon à savoir : Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Insee ne délivre plus de certificat d'immatriculation.

L'extrait Kbis

L'extrait Kbis constitue une véritable fiche d'identité de l'entreprise. En effet, ce document rassemble l'ensemble des informations relatives à l'entreprise et ses établissements. Ce document est nécessaire pour la réalisation de certaines formalités entreprise comme pour la création d'un compte bancaire professionnel. L'extrait Kbis est **valable 3 mois**.

Bon à savoir : On parle également d'extrait K pour le [Kbis de l'auto-entrepreneur](#) et d'extrait D1 pour l'[extrait Kbis d'un artisan](#).

Numéro de TVA intracommunautaire

Le numéro de TVA intracommunautaire sert à identifier les entreprises pour leurs **transactions commerciales au sein de l'Union européenne**, et est spécifiquement destiné aux entreprises et entités soumises à la TVA.

En France, ce numéro est composé de la **séquence "FR" suivie de 11 chiffres**, incluant une clé informatique de deux chiffres puis le numéro SIREN de neuf chiffres. Toutes les factures émises par une entreprise doivent mentionner ce numéro, indépendamment du lieu de vente ou de service. Il est aussi requis sur les documents relatifs aux échanges de biens ou services ainsi que sur les déclarations de TVA.

Bon à savoir : Contrairement à une idée reçue, c'est le service des impôts des entreprises, et non l'INSEE, qui est chargé de l'attribution du numéro de TVA intracommunautaire.

Numéro EORI

Le numéro EORI (economic operator registration and identification) est un **identifiant unique délivré au niveau européen**. Il est destiné à faciliter l'identification des acteurs économiques dans leurs interactions avec les services de douanes.

Les entreprises qui participent à des **activités d'importation et d'exportation** sont dans l'obligation de s'inscrire dans ce registre communautaire. Ce numéro EORI, délivré par les autorités douanières et reconnu dans l'ensemble des états membres de l'Union européenne, se structure autour du préfixe « FR » (indiquant que la société concernée est située en France) suivi du numéro de SIRET de l'entreprise.

FAQ

Une entreprise peut-elle changer de SIRET ?

Oui. Si un établissement de l'entreprise déménage, ou que ses activités changent, un nouveau numéro NIC peut lui être attribué, modifiant ainsi son numéro SIRET.

Les associations ont-elles un numéro SIRET ?

Toutes les associations ne disposent pas d'un numéro SIRET. Seules les associations souhaitant obtenir des subventions publiques, ayant prévu d'embaucher des salariés ou redevables de la TVA, sont soumises à l'obligation d'en avoir un.

Est-ce obligatoire pour une entreprise d'avoir un numéro SIRET ?

Toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, doit être immatriculée auprès du registre national des entreprises et du registre du commerce et des sociétés. Par conséquent, elles doivent toutes détenir un SIRET pour exercer légalement.